

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALREFECTION DU TOIT DE L'EGLISEAPPROBATION DEVIS

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 juin à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM CALON Mauricette, MARCO Claude, MARQUET Nathalie. LUCAS André.

Pouvoir de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude et de CALON Mauricette à MIRABILE Noelle

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 5 juin 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de la réfection du toit de l'église, qui pose des gros soucis de dégâts des eaux régulièrement.

3 entreprises ont été contactées et 2 devis ont été proposés, suite à une visite du site

Thierry Toitures 61 427.25 € HT

Au fil des toits 56 380.86 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis de l'entreprise AU FIL DES TOITS d'un montant de 56 380.86 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater la dépense prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Guy ROUCAYROL